

COMMUNE

DE



GRANDFONTAINE

(Jura)

## **Assemblée communale ordinaire Mardi 21 janvier 2020 à 20.15 heures bâtiment scolaire**

Le président de l'assemblée salue les personnes présentes et tout particulièrement le représentant de la presse.

### 1. Nomination de deux scrutateurs

Mme Carolina Lucarelli et M. Francis Bernier sont nommés scrutateurs. Ils sont d'ores et déjà remerciés.

### 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2019

Le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté à l'unanimité et remerciements à son auteur.

### 3. Budget 2020

- Prendre connaissance et accepter le budget de fonctionnement 2020 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives

La parole est donnée à Mme Isabelle Quiquerez qui apporte quelques précisions. C'est la première fois que le budget est établi sur la base du nouveau modèle comptable MCH2. Bien que nous ayons sur les documents présentés le budget 2019 et les comptes 2018, nous ne pouvons plus comparer les rubriques du budget 2020 avec les comptes des années précédentes. Les rubriques comptables et les numéros de comptes ont complètement changé.

### **Administration générale**

Les jetons de présence du conseil communal sont passés de Fr. 40.- la séance à Fr. 50.-. La somme de Fr. 5'000.- est prévue pour le surplus de travail lié au passage du modèle comptable harmonisé MCH2. Les jetons de présence commission d'école figurent dorénavant sous administration générale et plus sous école. L'imprimante de l'administration sera changée et achetée en leasing. Des frais de logiciel pour la migration des écritures et des comptes de MCH1 à MCH2 sont prévus à hauteur de Fr. 4'000.-. Des frais d'avocat de Fr 6'000.- pour défendre les intérêts de la commune par rapport à l'implantation d'éoliennes ont également été inscrits au budget.

### **Ordre et sécurité publics – Défense**

Le remboursement pour la mise à jour des cadastres a sensiblement diminué. Le SIS présente un excédent de charges de Fr. 6'480.- La porte de l'abri PC sera repeinte.

## **Formation**

Les comptes liés à l'enseignement tous degrés confondus sont beaucoup plus détaillés. Un tableau interactif a été budgétisé.

Concernant le bâtiment scolaire, des travaux pour la réfection des canalisations eaux usées sont prévus. Un montant de Fr. 15'000.- pour l'élaboration du plan d'action communal pour les bâtiments communaux a été budgétisé. Ce plan devra être élaboré au plus tard le 30 juin 2021 et validé par le département.

## **Culture – sports – loisirs – Eglise**

Le panneau d'information à l'entrée du village (croisée Rocourt) sera changé.

## **Santé**

Il est prévu d'installer un défibrillateur.

## **Prévoyance sociale**

La part de la commune aux PC, AVS, AI, Lamal et AF augmente d'environ Fr. 15'000.- et la part aux charges liées à l'action sociale augmente également de Fr. 9'000.-.

## **Trafic et télécommunications**

Les chemins ruraux et dessertes forestières se trouvent dorénavant sous améliorations foncières.

## **Protection de l'environnement – Aménagement du territoire**

### **Approvisionnement en eau potable (anciennement service des eaux)**

Un bénéfice de Fr. 40'700.- est prévisible.

### **Elimination et traitement des eaux usées**

Un bénéfice de Fr. 58'700.- est prévisible.

Dès 2020, les eaux usées seront soumises à la TVA 2.5 % comme les eaux claires.

### **Gestion des déchets**

Un excédent de charges de Fr. 13'070.- est prévisible. Les containers semi-enterrés n'ayant pas pu être installés en 2019, le seront en 2020 c'est pourquoi on retrouve les frais prévus pour la caméra ainsi que pour l'aménagement de la place

.

## **Cimetière**

Des travaux pour Fr. 18'000.- sont prévus (solde barrière, pavés, joints et nivellement des tombes (Fr. 6'000.-). Les taxes creusage et dépôt d'urne ont été adaptées.

### **Aménagement du territoire**

Le montant de Fr. 7'000.- est budgétisé pour d'éventuels frais juridiques liés à la révision du PAL.

### **Economie publique**

#### **Améliorations foncières**

Sous cette rubrique, nous retrouvons les frais et recettes liés au remaniement parcellaire ainsi qu'aux chemins ruraux et dessertes forestières.

#### **Sylviculture**

Dès 2020, le triage forestier fonctionne en pot commun. Une recette de Fr. 912.- pour notre commune est probable.

### **Finances et impôts**

#### **Impôts directs**

Concernant les impôts ordinaires, il n'y a pas une grande évolution, si ce n'est une légère augmentation d'impôts des PPH.

#### **Péréquation financière**

Par contre, la péréquation financière est passée à Fr. 291'590.-, soit une augmentation de Fr. 93'823.-.

#### **Immeuble du patrimoine financier**

Il s'agit des logements communaux et des travaux d'entretien (peinture et portes d'entrées sont prévus pour un montant de Fr.14'700.-).

Le budget 2020 prévoit un bénéfice de **Fr. 81'228.50**. Ce résultat ne peut plus être comparé à celui de l'année dernière car les anciens services communaux devaient s'autofinancer et le bénéfice était viré sur les fonds. Ce qui n'est plus le cas avec le nouveau système, les rubriques 7100/7200/7300 etc. (anciens services communaux) laissent apparaître le résultat dans le compte de fonctionnement avant l'attribution aux financements spéciaux.

Si on veut faire une comparaison, il faudrait déduire le résultat des anciens services et ainsi on aurait un déficit de **Fr. 18'171.50**.

Isabelle est remerciée pour sa présentation.

Il est demandé si les taxes ont changé par rapport à l'année passée. Seules les taxes d'inhumation ont été augmentées et la TVA sera perçue également pour le service des eaux usées.

Le budget est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

#### 4. Divers

Il est demandé si la commune a déjà pensé à former une personne supplémentaire pour l'entretien de l'horloge de l'église. Mme le Maire informe avoir déjà interpellé la personne responsable à une reprise à ce sujet mais n'a pas eu de nouvelles. Le conseil communal fera le nécessaire.

Il ressort qu'un bureau d'étude a interpellé différents citoyens pour l'implantation d'une antenne 5G, comment se positionne le Conseil communal à ce sujet.

Mme le Maire explique que Swisscom a également contacté la commune. Le Conseil communal n'est pas favorable à l'implantation d'une telle antenne dans le milieu bâti, il avait toutefois proposé le réservoir pour l'implantation d'une antenne. De plus, Swisscom aurait souhaité que le Conseil communal s'approche des propriétaires privés pour les convaincre d'installer cette antenne sur leur terrain. Le Conseil communal a répondu qu'il n'était pas d'accord d'entrer en matière et que Swisscom devait laisser ce dossier en attente minimum deux ans.

Si un propriétaire privé donnait son accord à Swisscom, une demande de permis de construire serait nécessaire avant toute chose.

Il est demandé si les travaux d'assainissement des canalisations de l'école vont être faits prochainement. Mme le Maire répond qu'ils devraient débiter d'ici deux semaines.

Mme le Maire précise que les travaux pour la place de jeux vont pouvoir enfin débiter ce printemps. En effet, les travaux ont été reportés car il était impossible de semer du gazon en automne. Différents postes ont été repourvus, à savoir :

Mme Katia Coeudevez a été nommée concierge du bâtiment scolaire de même que son mari Jérôme comme responsable de la place des bennes. Mme Lihue Lucarelli a été nommée responsable pour l'entretien du cimetière et de la grande fontaine.

S'agissant de la fiche 5.06 du plan directeur cantonal relative à l'implantation d'éoliennes, Les commune de Haute-Ajoie, Fahy et Grandfontaine ont pris la décision de s'y opposer et sont représentées par un avocat. Le recours a été envoyé au tribunal fédéral.

Le président remercie toutes les personnes présentes ainsi que la presse pour avoir fait le déplacement jusqu'à Grandfontaine.

24 personnes étaient présentes et la séance est levée, il est 20h45.

*Au nom de l'Assemblée communale*

Le Président

La Secrétaire

*Daniel Quiquerez*

*Emilie Quiquerez*